

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

10/02/2023

Date de l'affichage

10/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absente

Nolwenn LE BOUTER, (arrivée à 19h10 pour la délibération 2023/23-03)

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents, 7 représentés à la séance et 1 absente.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le 21 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230216-2023_22_02-DE

**2023/22-02 – OBJET : AVENANT 1 DU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA BRIE NANGISSIENNE**

Le Conseil communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019/48-01 du conseil communautaire en date du 27 juin 2019 portant validation du projet de territoire ;

Vu la délibération n° 2022/94-01 du conseil communautaire en date du 19 mai 2022 portant approbation du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Brie Nangissienne et autorisant le Président à signer ce contrat ;

Considérant le CRTE de la Brie Nangissienne, signé le 18 juillet 2022 avec le Préfet de Seine-et-Marne ;

Considérant les orientations stratégiques du projet de territoire approuvé le 27 juin 2019 et les enjeux écologiques, démographiques et économiques ;

Considérant les divers éléments validés par le Comité de Pilotage du CRTE de la Brie Nangissienne qui s'est tenu le 26 janvier dernier ;

Considérant l'intérêt que revêt la signature de l'avenant n°1 du CRTE de la Brie Nangissienne pour orienter et participer à la relance économique et écologique du territoire ;

Considérant le projet d'avenant n°1 au CRTE de la Brie Nangissienne ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve l'avenant n°1 du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Brie Nangissienne.

ARTICLE DEUX :

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Brie Nangissienne

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 16 février 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le 21 FEV. 2023

ID : 077-247700701-20230216-2023_22_02-DE